AIDES

360 Export

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Performance et compétitivité
- #Filières
- #Financement
- #Start-up

La Team France Export Nouvelle-Aquitaine, pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine, et qui regroupe les principaux partenaires de l'export, vous propose un accompagnement sur mesure, le 360 Export.
Cet accompagnement vous permet d'accéder à un panier de solutions déployées par les différents partenaires et de bénéficier de leur expertise.

Objectif

- Définir une stratégie de développement à l'international,
- Approcher de nouveaux marchés,
- S'implanter à l'étranger.

Bénéficiaire

- Start-up
- Très Petite Entreprise (TPE)
- Petite et Moyenne Entreprise (PME)
- Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI)

Montant

L’aide 360 Export est constituée de solutions d’accompagnement de la Team France Export Nouvelle-Aquitaine intégralement ou en partie financées, telles que détaillées dans le guide :

- Jusqu’à 50 000 € de subvention directement déduite de vos factures sur les prestations du guide des solutions, pour une période de 2 ans maximum.

Une subvention complémentaire peut être octroyée sur la base d’un dossier spécifique, à compléter après examen de votre projet en comité :

- Jusqu’à 50 000 € de subvention sur une assiette de dépenses éligibles pour une période de 2 ans maximum (frais de conseil, frais de participation à des salons, frais de déplacement, frais externes de communication).
- Jusqu’à 30 000 € de subvention sur les frais d’indemnité du V.I.E pour une période de 12 à 24 mois maximum.

Critères de sélection

Priorité aux entreprises ayant une activité de production sur le territoire.

Certaines entreprises **ne peuvent pas** bénéficier du dispositif.

Voici la liste des entreprises exclues :

- Entreprises du BTP
- Sociétés d’architecture
- Sociétés de logistique
- Organismes de formation
- Organismes de financement
- Consultants en développement à l'international
- Professions libérales
- Sociétés de production de vin et de cognac
- Les TPE non éligibles aux dispositifs de l'économie territoriale
- Sociétés de négoce

Toutefois, dans le secteur vitivinicole :

- Sont éligibles les sociétés de commercialisation ou de négoce de vins dans la mesure où elles commercialisent une majorité de productions régionales (valeur ou volume).
- Sont exclues celles dont plus de 50 % de l'activité (valeur ou volume) est constituée par un apporteur unique (exploitant ou actionnaire).

Comment faire ma demande ?

- Téléchargez le formulaire de candidature ci-dessous pour déposer votre demande d'aide.
- Le formulaire rempli doit être envoyé à *international@nouvelle-aquitaine.fr*
- Une fois votre éligibilité confirmée, votre référent Team France Export vous accompagnera dans l'accès à ces solutions.